
N° 1997-1328 - finances et programmation - Budget primitif 1997 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 décembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 1997 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 24 971 100 F. Ce montant est très supérieur à la réalité des flux physiques qu'il permet (9,5 MF).

En effet, l'application de l'instruction comptable M14 aux terrains aménagés et aux lotissements change complètement la structure financière de ce budget par rapport à l'exercice précédent. Les terrains aménagés et leurs cessions sont traités comme des productions stockées sur lesquelles pèsent des charges (acquisitions et travaux) et dont les cessions sont les produits. Les flux sur les stocks sont comptabilisés en classe 3 d'investissement avant leur intégration patrimoniale.

En mouvements réels, ce sont 9 543 100 F de dépenses prévisionnelles qui sont financées par autant de recettes. Les mouvements d'ordre entre les sections gonflent les masses de 15,428 MF.

Malgré l'existence d'une section de fonctionnement, ce budget ne comptabilise pas les charges de structure liées aux régies directes, ni les charges de personnel, ni les frais financiers. Les montants qui vous sont soumis, le sont pour leurs montants hors taxes, la TVA due et récupérée est gérée, hors budget, par madame le trésorier de la Communauté.

Les zones d'aménagement concerté, recensées dans ce budget, ont gardé le même libellé et le même périmètre. Dans la nouvelle application comptable, chacune d'elles constitue une opération.

Budget primitif 1997 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - présentation générale (en F) - tableau n° 1.

Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement		
mouvements réels	3 615 100	43 100
stocks de produits	5 928 000	9 500 000
production stocks	9 543 100	9 543 100
Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
mouvements réels	5 928 000	9 500 000
variation des stocks	9 500 000	5 928 000
sous-total du fonctionnement	15 428 000	15 428 000
total général du budget	24 971 100	24 971 100

Les prévisions par opération

Budget primitif 1997 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - présentation par opération
(en F) - tableau n° 2 -

Opérations	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 1996	Budget primitif 1997	Variation 1997/1996 (en %)	Budget primitif 1996	Budget primitif 1997	Variation 1997/1996 (en %)
ZAC "du Chêne" à Bron		700 000		2 827 000	1 500 000	- 46,94
ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°	5 000 000	300 000	- 94,00	43 100	43 100	0,00
ZAC "du Bassin de Plaisance" à Lyon 7°	4 000 000	4 528 000	13,20		8 000 000	
ZAC "de Parilly" à Vénissieux	580 000	350 000	- 39,66			
Zone d'activités "est" à Vaulx en Velin		50 000				
subvention du budget principal				6 709 900		
reversement au budget principal		3 615 100				
sous-total mouvements réels	9 580 000	9 543 100	- 0,39	9 580 000	9 543 100	-0,39
comptabilisation en classe de stock (mouvements d'ordre M 14)		15 428 000			15 428 000	
total	9 580 000	24 971 100	* ns	9 580 000	24 971 100	* ns

* non significatif.

Quatre opérations sont dotées de prévisions budgétaires en 1997.

La ZAC "du Bassin de Plaisance" à Lyon 7° devrait assurer l'essentiel des recettes de cet exercice (8 MF) en raison du projet de cession de 8 000 mètres carrés de SHON. Les aménagements nécessaires à cette commercialisation représentent 4,528 MF, soit plus de 75 % des charges réelles de ce budget.

Les cessions pour la ZAC "du Chêne" à Bron sont envisagées dans le cadre de la convention d'aménagement avec EUROPARC pour un montant de 1,5 MF. Les travaux d'aménagement à l'entrée nord du parc mobilisent 0,7 MF.

A Vénissieux, dans le quartier de Parilly, la zone d'aménagement autour de la place Grandclément nécessite des travaux d'aménagement complémentaires.

A Lyon 3°, des études complémentaires sont nécessaires pour définir de nouvelles orientations pour la restructuration de la zone du Dauphiné.

L'excédent prévisionnel global de recettes permet d'attendre un reversement au budget principal de 3,615 MF, en contrepartie des subventions allouées lors des exercices antérieurs.

Budget primitif 1997 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - présentation par nature
(en F) - tableau n° 3 -

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
autres dettes	3 615 100	
créances		43 100
stocks de produits	5 928 000	9 500 000
total de la section	9 543 100	9 543 100
section de fonctionnement	Charges	Produits
terrains à aménager	235 000	9 500 000
études	850 000	
travaux sur bâtiments	1 225 000	

travaux secondaires	2 067 000	
aménagements divers	1 551 000	
sous-total terrains aménagés	5 928 000	9 500 000
production stockée	9 500 000	5 928 000
total de la section	15 428 000	15 428 000
total du budget	24 971 100	24 971 100

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1997 des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes à 24 971 100 F.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable, les crédits sont exécutoires, par madame le trésorier de la Communauté urbaine, pour leurs montants par compte à 2 chiffres en investissement et en fonctionnement.

3° - Prévoit un reversement au budget principal d'un montant de 3 615 100 F.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,